Objectifs

- Connaître la composition du Parlement: les chambres, les partis, la majorité.
- Percevoir et commencer à comprendre le rôle législatif du Parlement.
- Connaître le « chemin » d'une loi.
- Distinguer les rôles respectifs du gouvernement et du Parlement.

Mots clés

Assemblée nationale, Sénat, Parlement, gouvernement, hémicycle, parti politique, majorité, coalition, chambre, loi, projet, proposition, commission, séance, voix, amendement, discussion, vote, navette.

Activité préparatoire

<u>Matériel</u>: dictionnaires, encyclopédies, photographies des deux bâtiments abritant les chambres, une vue de l'intérieur de l'Assemblée nationale (hémicycle).

Selon les périodes et le calendrier politique, se référer à l'actualité en utilisant la presse. Veiller à la stricte neutralité du propos, ne jamais répondre aux élèves au sujet des intentions de vote ou des préférences personnelles. Ce sens de l'éthique évite tout problème éventuel avec les familles.

Découvrir

La composition de l'Assemblée nationale élue le 16 juin 2002

- **Question a.** Faire comparer le graphique et une photographie de l'hémicycle. Faire écrire le mot et donner son étymologie : demi-cercle.
- **Question b.** Expliquer le mot *perchoir*. Demander aux élèves qui est l'actuel président de l'Assemblée nationale.
- Question c. Faire définir le mot *majorité*. Préciser que lorsqu'un parti politique ne dispose pas d'un nombre suffisant de voix pour former une majorité, il s'asso-

cie à d'autres partis et forme une coalition. Rappeler que le président doit désigner le Premier ministre parmi les représentants de la majorité (aborder éventuellement les notions d'alternance et de cohabitation). Expliquer que le gouvernement est responsable devant l'Assemblée et que s'il y a désaccord entre le gouvernement et l'Assemblée, celle-ci peut lui refuser sa confiance et l'obliger à démissionner.

■ **Question d.** Cette question a pour but d'expliciter ce que l'on entend par «droite» ou «gauche».

Aller plus loin

Le Parlement et la loi

- Montrer si possible les photographies des façades du Palais-Bourbon et du palais du Luxembourg.
- Préciser que les deux assemblées élisent un président et que celui du Sénat peut être appelé à assurer l'intérim du président de la République.
- Question a. Faire lire le texte et compléter le schéma. Préciser que, quelle que soit la personne qui propose la loi, chaque loi doit passer devant les deux assemblées selon la même procédure. Bien faire distinguer projet (gouvernemental) de proposition (parlementaire). Montrer qu'en cas de désaccord entre les deux assemblées, la loi fait la navette entre elles. La navette cesse sur l'initiative du gouvernement et c'est l'Assemblée nationale qui prend la décision finale et tranche.
- Question b. Faire rechercher les mots individuellement.

Retenir

Éléments de corrigé: 1. F, il est à l'initiative de nombreuses lois. – 2.V – 3. F, « et » sauf en cas de navette interrompue par le gouvernement, c'est alors l'Assemblée nationale qui tranche. – 4. F, sauf en cas de référendum. – 5. F – 6. V.

3

Autres activités

- Visionner à la télévision un extrait des questions hebdomadaires au gouvernement (mardi et mercredi après-midi).
- Faire faire une enquête (par courrier) auprès d'un député sur son rôle (en particulier dans sa circonscription) ou auprès du service d'information de l'Assemblée (durée des sessions, projets de lois votés, calendrier parlementaire, etc.).
- Faire visiter l'Assemblée nationale ou le Sénat. Se renseigner auprès de l'Inspection académique sur les initiatives type «Le Parlement des enfants» (vivre une journée à l'Assemblée nationale).